

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatorze septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëticia - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé au recrutement d'une agent contractuelle pour occuper, à partir du 1^{er} septembre 2023, le poste d'adjoint technique territorial - agent de service et d'entretien de la cantine scolaire, et ce pour une Durée Hebdomadaire de Service (DHS) annualisée de 26,5/35^{ème} - DHS validée par le Comité Social Territorial (CST) en sa séance du 29/08/2023.

Par ailleurs, un remaniement du planning de l'agent occupant le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - agent d'entretien polyvalent & agent de service de la cantine, et ce afin notamment de limiter, aussi à sa demande, le nombre de ses déplacements entre ses différents sites de travail mais également afin de réduire de moitié ses interventions pour l'entretien des WC de la Place des Trois Maréchaux, entraîne une diminution de 2 heures de sa Durée Hebdomadaire de Service (DHS) annualisée (diminution n'excédant donc pas 10 % de sa DHS initiale et ne faisant pas non plus perdre à cet agent son affiliation à la CNRACL) qui passerait donc de 33 à 31/35^{ème} à compter du lendemain de la présente délibération soit le 15 septembre 2023 en cas de validation par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le passage de 33 à 31/35^{ème} de la DHS annualisée du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - agent d'entretien polyvalent & agent de service de la cantine à partir du 15 septembre 2023, et approuve la mise à jour résultante du tableau des effectifs à compter de cette même date selon annexe ci-après.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt



en Préfecture
le 15 SEP. 2023

et Publication ou Notification
du

le Maire





ANNEXE à la délibération DCM 2023-09-14-05

Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE au 15/09/2023

Commune de BROGLIE (27270)		DATE	15/09/2023
Tableau des effectifs - Délibération DCM 2023-09-14-05 du 14/09/2023		/35èmes	F/C/V/R (*)
Filière Administrative			
Catégorie A			
	attaché territorial	35,00	V
Catégorie B			
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	rédacteur territorial	35,00	V
Catégorie C			
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	F
Filière Technique			
Catégorie B			
	technicien territorial	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	31,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	V
	adjoint technique territorial	35,00	C
	adjoint technique territorial	26,50	C
Filière Médico-Sociale			
Catégorie C			
	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
Filière Animation			
Catégorie B			
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	28,00	F

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant / R=à recruter

Modifications en caractères gras